

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-AGEM-061 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
DE 1 784 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE
RÉAMÉNAGEMENT DE RUES POUR LA SÉCURISATION DU SECTEUR DE LA
POLYVALENTE DES MONTS**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 28 mars 2023, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2023-AGEM-061 décrétant une dépense et un emprunt de 1 784 000 \$ pour effectuer des travaux de réfection et de réaménagement de rues pour la sécurisation du secteur de la Polyvalente des Monts.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 28 avril 2023.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 28 mars 2023 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 8 mai 2023.

Anny Després, greffière adjointe